



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005), par laquelle le Conseil de sécurité m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès de la mise en œuvre de l'Accord de paix global, du respect du cessez-le-feu et de l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Il fait également le point de la situation générale dans le pays depuis mon précédent rapport au Conseil en date du 12 septembre 2006 (S/2006/728).

II. Mise en œuvre des principaux éléments de l'Accord de paix global

2. Deux ans après la signature, le 9 janvier 2005, de l'Accord de paix global, la mise en œuvre de cet accord n'a pas progressé aussi rapidement qu'on l'avait espéré. Le cadre constitutionnel de base est en place et, certaines des institutions politiques et de sécurité fonctionnent, mais si le Parti du Congrès national (PCN) et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) ont réaffirmé leur attachement à la pleine application de l'Accord, ils se sont en réalité montrés peu enclins à adopter les difficiles mesures nécessaires pour assurer durablement la paix, et la mise en place d'aspects essentiels de l'Accord est très en retard. En particulier, les principes concernant la participation de tous au processus politique et les mesures nécessaires pour « rendre l'unité intéressante » ne sont pas encore pleinement appliqués, et il reste beaucoup à faire pour que les parties atteignent les objectifs ambitieux énoncés dans le protocole de Machakos et les protocoles suivants.

Sécurité

3. La période considérée a été marquée par la violation la plus grave du cessez-le-feu depuis 2002. À Malakal, dans l'État du Haut-Nil, de violents affrontements ont opposé des éléments des Forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) entre le 27 et le 30 novembre et ont fait au moins 150 morts, dont des civils. Ces affrontements ont éclaté après qu'un différend ancien au sujet de la nomination du commissaire d'un comté de l'État voisin de Jonglei ait provoqué une série d'accrochages entre les unités mixtes intégrées de l'APLS et des éléments des autres groupes armés rattachés aux Forces armées soudanaises. Ces accrochages se sont ensuite transformés en un véritable affrontement. La Commission



militaire mixte du cessez-le-feu présidée par la MINUS a joué un rôle clef dans la fin des combats, et les parties se sont repliées sur leurs positions antérieures. Bien que la situation dans la ville reste tendue, les unités mixtes intégrées qui avaient participé au combat ont été déplacées, et une zone tampon est surveillée par des patrouilles mixtes auxquelles participent des observateurs de la MINUS.

4. Le redéploiement des forces armées des parties se poursuit, même si des retards dans la constitution des unités mixtes intégrées freinent désormais le redéploiement des forces de l'APLS à partir des zones de transition, qui aurait dû être terminé au deuxième trimestre de 2007. Alors que la date limite pour le redéploiement des Forces armées soudanaises, à savoir le 9 juillet 2007, approche rapidement, les deux parties font face à des problèmes considérables pour se conformer à l'Accord de paix global. Elles continuent de maintenir une importante présence armée dans les zones pétrolières sensibles, y compris le Haut-Nil, et la zone de la frontière du 1^{er} janvier 1956 reste fortement militarisée.

5. Le 18 novembre, le Président Al-Bashir a lancé un appel en faveur d'un renforcement de la coopération entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan (MPLS) au sujet des questions de sécurité, et notamment du problème des autres groupes armés, et a insisté sur le bon fonctionnement indispensable des unités mixtes intégrées pour assurer la sécurité des zones frontière et des installations pétrolières. Étant donné que les autres groupes armés n'ont pas été intégrés dans les structures militaires existantes et qu'il n'a pas été créé d'unités mixtes intégrées en état de fonctionner, comme cela était prévu dans l'Accord de paix global, les parties se trouvent face à un problème de plus en plus important en matière de sécurité, et des affrontements entre milices, comme ceux qui se sont produits à Malakal, peuvent facilement éclater et échapper à tout contrôle.

6. Ailleurs dans le Sud-Soudan, des hommes armés non identifiés, qui appartiendraient aux milices ralliées aux Forces armées soudanaises, ont également été tenus responsables d'attaques sur des routes de liaison à l'extérieur de Juba en octobre et décembre, attaques qui ont fait environ 75 morts.

7. Par ailleurs, les derniers mois ont été marqués par un accroissement de l'instabilité dans les États du Nord et du Sud-Kordofan, où le mécontentement de la population civile s'est traduit par des grèves, et où les attaques menées par les milices armées ainsi que les violences tribales posent un risque de plus en plus important pour la sécurité. Si les violences trouvent en partie leur origine dans le Darfour voisin, les différends tribaux et les activités des autres groupes armés alimentent les tensions. Par exemple, dans la région de Meiram, au sud d'Abyei, des affrontements entre forces de l'APLS et Forces armées soudanaises liés à l'intégration des anciens autres groupes armés ont provoqué le déplacement d'environ 2 000 personnes.

8. Les efforts pour résoudre le problème posé par les autres groupes armés restent gênés par la méfiance entre les parties, comme en témoigne la situation du Comité de collaboration dont les membres se sont réunis périodiquement au cours de la période considérée, mais sans pouvoir régler les différends au sujet du règlement intérieur, et il n'existe toujours pas de plan concernant les milices armées qui se sont ralliées aux Forces armées soudanaises, mais qui ne souhaitent pas se redéploier au nord de la frontière du 1^{er} janvier 1956 d'ici au 9 juillet 2007.

9. De plus, la constitution d'unités mixtes intégrées continue de prendre du retard, en raison notamment du manque de moyens logistiques pour assurer le transport des troupes et d'installations de travail et de logement, mais également en raison d'un appui budgétaire irrégulier et insuffisant. Les efforts du Conseil de défense conjoint pour adopter une doctrine unique et un programme de formation ont échoué, entre autres en raison des différences culturelles et religieuses. Dans plusieurs régions, des éléments indisciplinés des unités mixtes intégrées ont été responsables de la détérioration de la sécurité. Des différends au sujet d'arriérés de solde ont provoqué des manifestations à Juba le 9 décembre. Il revient certes au Président de prendre les mesures nécessaires pour allouer des crédits budgétaires aux unités mixtes intégrées, mais il faut également que les donateurs bilatéraux interviennent et aident ces unités à mener à bien les fonctions de sécurité prévues dans l'Accord de paix global et que les parties soient favorables à cette assistance.

10. Du côté positif, la Commission militaire mixte du cessez-le-feu et les commissions militaires mixtes de zone ont joué un rôle important au cours de la période considérée, et ont contribué à atténuer les tensions entre les forces sur le terrain. Elles ont joué un rôle clef lors de la crise à Malakal, au cours de laquelle la Commission militaire mixte du cessez-le-feu a organisé des rencontres d'urgence les 29 novembre et 3 décembre, facilitant un cessez-le-feu immédiat et le retrait des forces. Cette commission, présidée par la MINUS, s'est avérée particulièrement efficace, aussi bien en tant qu'instance de discussions franches entre parties que de mécanisme de règlement des violations militaires de l'Accord de paix. Je félicite son président ainsi que ses membres pour le rôle positif de ce mécanisme.

Aspects politiques

11. Au cours des manifestations marquant le deuxième anniversaire de l'Accord de paix global à Juba le 9 janvier, le Président Al-Bashir et le Premier Vice-Président Salva Kiir ont publiquement manifesté leur mécontentement, chacun accusant le parti de l'autre de ne pas avoir appliqué des éléments clefs de l'Accord de paix. Ces accusations sont la conséquence directe du fait que les parties n'ont pas réussi à utiliser efficacement les mécanismes conjoints créés par l'Accord de paix pour résoudre les questions difficiles. Toutefois, j'espère que ces prises de position publiques pourront conforter la détermination des deux dirigeants à surmonter leurs difficultés, et je constate avec une grande satisfaction que tous deux restent fermement déterminés à appliquer l'Accord de paix global.

12. Certains progrès ont été réalisés en matière législative. La Commission nationale d'examen de la Constitution a préparé plusieurs projets de loi importants pour examen par l'Assemblée nationale, concernant notamment la Commission nationale des droits de l'homme et la Commission nationale de la fonction publique, qui auraient dû être créées depuis longtemps déjà. D'autres commissions essentielles, dont la Commission électorale nationale et la Commission pour la protection des droits des non-musulmans dans la capitale nationale, n'ont toujours pas été créées.

13. L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi relatif aux partis politiques et la loi concernant la Commission de la fonction publique. Les consultations au sujet du projet de loi électorale n'en sont toutefois qu'à leurs débuts, et les travaux du Conseil pour les recensements de population n'avancent que lentement. Il faut redoubler d'efforts pour accélérer ses travaux, le recensement national étant

indispensable non seulement au processus électoral, mais également à la planification à long terme du développement.

14. L'Assemblée législative du Sud-Soudan a approuvé un certain nombre de projets de loi relatifs au Code pénal. Toutefois, les commissions concernant la terre, la fonction publique, les droits de l'homme, la lutte contre la corruption, les secours et le redressement ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration n'ont pas encore été officiellement créées, bien que leurs responsables aient été dans de nombreux cas désignés. Six États du sud ont adopté leur constitution au cours de la période considérée, mais le Ministère de la justice du Gouvernement d'unité nationale a déclaré ces adoptions inconstitutionnelles. Par ailleurs, dans l'État du Kordofan méridional, le Président a mis fin à l'impasse au sujet du projet de constitution, qui a été approuvé en décembre.

15. La lenteur des progrès réalisés par le comité technique spécial des frontières, qui est censé tracer la frontière du 1^{er} janvier 1956 entre le nord et le sud est particulièrement préoccupante. Le comité a terminé l'examen des cartes et commencé à travailler avec les communautés sur le terrain, mais n'a pas encore entrepris le travail physique de délimitation. Un consensus au sujet de cette délimitation représenterait un pas très important en vue du règlement d'un certain nombre de problèmes potentiellement graves liés à l'application de l'Accord de paix global, et notamment le redéploiement des troupes, la répartition des recettes pétrolières, la constitution des unités mixtes intégrées et les futurs préparatifs électoraux.

16. La question d'Abyei est extrêmement litigieuse, et a été renvoyée à une haute commission politique mixte des parties. Toutefois, en dépit des demandes de conseils à la présidence, aucun progrès n'a été réalisé. Le 9 janvier 2007, le Premier Vice-Président Salva Kiir, a lancé un appel à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ainsi qu'au Forum des partenaires de l'IGAD, afin d'aider les parties à appliquer le Protocole relatif au règlement du conflit dans la zone d'Abyei.

17. Sur le terrain proprement dit, un assouplissement temporaire des restrictions à la liberté de mouvement a permis à l'ONU d'avoir accès à l'ensemble de la région, ce qui a facilité les activités de contrôle, les activités humanitaires, ainsi que les négociations intertribales et d'autres activités de réconciliation. J'exhorte les autorités à continuer à permettre à la MINUS et à l'ensemble du personnel des Nations Unies de mener à bien leurs tâches importantes dans l'ensemble de la région.

18. La Commission politique du cessez-le-feu s'est réunie le 28 septembre et le 9 novembre, sans toutefois la participation de l'ensemble de ses membres internationaux. Elle n'a pas réussi à s'imposer en tant qu'organe décisionnel, et n'a que rarement été en mesure de régler les problèmes soumis par la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Pour sa part, la Commission d'évaluation s'est réunie périodiquement, et a entendu un exposé d'un représentant de la Banque centrale, ainsi que des exposés sur le déroulement du programme de démobilisation, désarmement et réintégration, le processus de transformation législative et les travaux du Comité des frontières.

Partage des richesses

19. En ce qui concerne le partage des richesses, les parties sont parvenues à un accord concernant le règlement intérieur de la Commission nationale du pétrole et

ont convenu de créer un secrétariat technique indépendant auprès de la Commission, ce qui devrait contribuer à garantir une totale impartialité concernant la répartition des recettes pétrolières. Toutefois, le déplacement des populations des régions où se déroulent des activités d'exploration pétrolières est de plus en plus préoccupant. Les dispositions de l'Accord de paix global, qui prévoient des consultations et une indemnisation des populations touchées par l'exploitation des ressources, ne sont ni bien comprises ni systématiquement appliquées dans le Sud-Soudan, ce qui a de graves conséquences sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement.

20. La nouvelle monnaie nationale a été lancée le 9 janvier, à l'occasion du deuxième anniversaire de la signature de l'Accord de paix global. La nouvelle livre soudanaise sera dans un premier temps introduite dans le Sud-Soudan, où elle remplacera la multitude de monnaies actuellement en circulation. Il s'agit là d'une mesure très importante, pour laquelle je félicite les deux parties.

21. L'introduction de la nouvelle monnaie nationale aura d'importantes conséquences sur le redressement économique et la reconstruction. Le soutien des donateurs sera indispensable à son succès, notamment pour sensibiliser la population et appuyer une introduction rapide et efficace de la nouvelle livre.

III. Mise en œuvre d'autres processus de paix

22. Le 14 octobre, les discussions entre le Gouvernement soudanais et les rebelles du Front est sous l'égide de l'Érythrée ont débouché sur la signature de l'Accord de paix sur le Soudan occidental. Jusqu'à présent, la mise en œuvre de cet accord n'a progressé que lentement, entre autres parce que le Front est n'a pas fourni de liste de candidats aux postes qui lui ont été attribués en vertu de l'Accord. Toutefois, l'état d'urgence a été levé dans l'État du Kassala et l'État de la mer Rouge une semaine après la signature, et le 6 novembre l'Assemblée nationale a adopté cet accord en tant que loi. Son incorporation dans la Constitution est liée aux résultats des discussions entre le Parti du Congrès national et ses alliés concernant la répartition des sièges à l'Assemblée nationale.

23. Les discussions de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) se sont poursuivies sporadiquement sous l'égide du Gouvernement du Sud-Soudan. Alors que les discussions qui se sont déroulées à Juba ont débouché sur une prorogation du cessez-le-feu au 28 février 2007, toutefois, vers la fin de la période considérée, l'Armée de résistance du Seigneur a fait clairement savoir qu'elle n'acceptait plus la médiation du Gouvernement du Sud-Soudan et souhaitait le déplacement du lieu des négociations. Je regrette ce retard. Je ne doute cependant pas que mon Envoyé spécial pour les zones touchées par l'action de l'Armée de résistance du Seigneur, l'ancien Président du Mozambique Joaquim Chissano, aidera les parties à mettre fin au dur conflit qui les oppose depuis 20 ans, et je les exhorte à rester déterminées à trouver rapidement une solution pacifique.

24. Comme indiqué dans mon rapport sur les derniers événements au Darfour (S/2006/1041), la situation en matière de sécurité dans cette région reste extrêmement volatile et la population civile continue d'être la cible de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Au cours des derniers mois, des dizaines de milliers de personnes ont été contraintes de fuir leur maison, et le nombre total de déplacés n'a jamais été aussi élevé depuis l'embrasement du

conflit en 2003. Alors que les combats se poursuivaient et que les alliances entre factions se faisaient et se défaisaient, les efforts en vue de parvenir à des accords locaux de cessez-le-feu ont été gênés par la poursuite des bombardements des positions rebelles menés par l'aviation gouvernementale. La violence s'est également fortement intensifiée le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan, des groupes d'opposition armés tchadiens lançant des attaques en territoire tchadien à partir du Darfour. Pendant ce temps, l'application de l'Accord de paix au Darfour n'a que fort peu progressé.

25. La MINUS procède actuellement à la finalisation de l'ensemble limité de mesures d'assistance à la Mission de l'Union africaine au Soudan. Cet ensemble limité de mesures, qui constitue la première partie d'un programme en trois phases qui culminera par une mission hybride Union africaine/ONU, consiste en la fourniture de personnel consultatif militaire et de police, de matériel et d'équipement. Le 26 décembre, le mécanisme tripartite ONU/Union africaine/Gouvernement d'unité nationale destiné à faciliter la mise en œuvre du programme a réglé plusieurs questions en suspens, notamment l'uniforme des effectifs militaires et de police des Nations Unies déployés dans le cadre de cette première phase, qui porteront leur uniforme national, le béret bleu et un brassard aux couleurs de l'Union africaine.

26. L'ONU et l'Union africaine ont tenu une dernière série de consultations à Khartoum du 18 au 20 janvier afin de finaliser la phase d'assistance renforcée, c'est-à-dire la deuxième phase du programme. Le 24 janvier, j'ai adressé, de même que le Président de l'Union africaine, une lettre au Président Al-Bashir lui transmettant la composition de cette deuxième phase, à savoir divers moyens, trois unités de police constituées, du personnel civil et des éléments d'appui à la Mission. Le mécanisme tripartite devrait également en faciliter la mise en œuvre. Du 22 au 24 janvier, l'Union africaine et l'ONU ont tenu de nouvelles consultations au sujet de l'opération hybride. Ces consultations ont porté sur les besoins de base de l'opération, notamment ses principales caractéristiques telles que son mandat, la taille de sa force et les dispositions en matière de commandement et de contrôle.

IV. Application du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan

Appui politique et réconciliation

27. Dans le cadre du mandat de bons offices dont elle a été chargée afin de contribuer à régler les conflits en cours au Soudan, la MINUS a travaillé avec des responsables politiques et des communautés locales au Sud-Soudan de façon à promouvoir l'Accord de paix global et la Constitution provisoire du Sud-Soudan. Les efforts de paix et de réconciliation se sont poursuivis, notamment après les tensions observées à Juba, Rumbek et Malakal. À Abyei, la MINUS a entrepris une mission de paix de trois jours avec des dirigeants traditionnels Misseriya et Dinka Ngok afin de promouvoir la coexistence pacifique le long des routes de migration des populations nomades. S'agissant du processus de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur, la MINUS a fourni un appui aérien aux patrouilles de l'équipe de surveillance de la cessation des hostilités, et a organisé le transport par avion vers les zones de rassemblement pour les parties ou les individus qui leur étaient associés, lorsque cela était nécessaire.

28. La MINUS est également restée activement engagée dans les efforts destinés à trouver une solution politique au conflit au Darfour, comme je l'ai indiqué dans mon rapport sur la question (S/2006/1041). À la suite des pourparlers de haut niveau qui se sont déroulés fin novembre à Addis-Abeba, la Mission et l'Union africaine cherchent le moyen d'amener les non-signataires à participer au processus politique. La MINUS a également organisé des manifestations dans tout le Darfour afin de faire connaître le plan de paix et le plan pour le dialogue et la consultation Darfour-Darfour. Dans l'intervalle, mon nouvel Envoyé spécial, Jan Eliasson, s'est rendu dans la région, et travaillera en liaison étroite avec l'Union africaine au cours des prochaines semaines et des prochains mois pour faire progresser le processus de paix.

Déploiement et activités militaires

29. Au 10 janvier, 94 % du personnel militaire total autorisé de la MINUS (soit 9 322 hommes sur 9 831) était déployé, dont 579 observateurs militaires, 181 officiers d'état-major et 8 514 hommes. La Mission occupe désormais l'ensemble de ses bases d'opérations, et se prépare à en occuper trois autres à Raja dans la partie occidentale du Bahr El Ghazal, à Talodi dans l'État du Kordofan méridional et à Baw dans l'État du Nil Bleu. Suite à la demande du Conseil de sécurité de réduire la composante militaire en fonction des progrès sur le terrain, l'ensemble du contingent népalais, qui était basé dans l'est du Soudan, a été retiré, et le nombre d'observateurs militaires est ramené de 750 à 625.

30. La composante militaire poursuit ses activités de surveillance et de vérification dans toute sa zone d'opérations. L'accentuation des tensions dans les régions où les autres groupes armés continuent d'opérer, et l'augmentation du nombre d'accrochages violents ont poussé la Force à sa limite dans certaines régions, en particulier celles où de nouvelles bases d'opérations ont été installées. Par ailleurs, elle a joué un rôle de plus en plus actif en matière d'arbitrage et d'action humanitaire, mettant fin aux affrontements entre autres groupes armés et groupes ethniques dans la région de Malakal et dans d'autres régions. Elle a également assuré le transport par voie fluviale et l'escorte d'une commission d'enquête et de réconciliation du Gouvernement du Sud-Soudan chargée de régler un différend intratribal dans l'État du Jonglei.

31. La composante militaire s'est par ailleurs engagée dans des activités de coopération civile-militaire à l'appui des communautés locales, et a notamment construit et équipé un dispensaire, construit et nivelé des routes, et construit des installations pour la toilette. Avec le début de la saison sèche, les réparations de certains tronçons de la route Ed Damazin-Dindirou-Kurmuk effectuées par des équipes du génie ont favorisé le retour de réfugiés qui se trouvaient en Éthiopie. À chaque fois que possible, des membres de la population locale sont formés à ces tâches, ce qui leur permet d'apprendre un métier et d'acquérir de l'expérience.

Désarmement, démobilisation et réintégration

32. Les parties ont quelque peu progressé concernant la planification des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Le Conseil national pour la coordination du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, créé par décret présidentiel en février 2006, s'est enfin réuni en décembre. Il a demandé que lui soit présenté un programme global de DDR pour le nord et le sud, et a commencé à accorder enfin de l'attention aux problèmes des

milices armées. Son action est indispensable pour pouvoir créer un environnement politique et opérationnel favorable pour les opérations de DDR. Il devrait maintenant fixer les critères d'admission au programme, et superviser le recensement en cours des membres des Forces armées soudanaises et de l'APLS.

33. Le programme intérimaire de DDR, qui concerne certains groupes particuliers (femmes, enfants et personnes handicapées) a quelque peu progressé. Au cours de la période considérée, 211 enfants ont ainsi été démobilisés et ont retrouvé leur famille. La majorité d'entre eux est désormais scolarisée et bénéficie des programmes du réseau communautaire de protection des enfants. La poursuite de l'appui national et international est indispensable pour renforcer les commissions de DDR du Nord et du Sud-Soudan afin de mieux appliquer le programme intérimaire, ainsi que de planifier la prochaine phase qui concernera les Forces armées soudanaises, l'APLS et les autres groupes armés.

34. Au cours de la préparation de la phase principale du programme de DDR, la MINUS a aidé la Commission à préinscrire 60 477 soldats et membres d'autres groupes armés (22 026 soldats des Forces armées soudanaises, 17 000 membres des Forces de défense populaires, 5 000 personnes handicapées et 16 451 membres d'autres groupes armés ralliés aux Forces armées soudanaises). Dans le sud, l'APLS continue de dresser sa liste de combattants. Une fois les listes établies, la MINUS aidera les deux commissions de DDR à contrôler si les chiffres indiqués correspondent à la réalité. L'admission au programme de DDR doit reposer strictement sur des critères clairement définis par le Conseil national de DDR. Le contrôle ainsi effectué au cours de la phase de planification permettra d'obtenir des résultats sensiblement meilleurs une fois que le programme aura commencé.

Assistance électorale

35. La MINUS commence à renforcer ses capacités pour répondre au besoin d'assistance technique pour la préparation des élections prévues pour 2008 ou 2009. Comme indiqué ci-dessus, la loi électorale n'a toujours pas été adoptée. Jusqu'à présent, les activités de la Mission dans ce domaine ont consisté à suivre les progrès réalisés concernant la définition d'un cadre juridique, en particulier la rédaction du projet de loi électorale, les règles pour l'enregistrement des partis politiques et la création d'une commission électorale nationale, comme prévu par l'Accord de paix global. Un mécanisme de coordination de l'assistance internationale a été mis en place début décembre afin d'identifier les domaines de coopération et d'optimiser la répartition des ressources entre donateurs et partenaires internationaux.

Police

36. Au 5 janvier, la MINUS comptait 662 policiers, soit 93 % du nombre total autorisé, de 44 pays et stationnés dans 19 bases d'opérations.

37. La MINUS a continué d'appuyer le perfectionnement de la police du Sud-Soudan, en liaison avec le Comité pour le perfectionnement de la police créé il y a peu, et a notamment participé à l'inscription des policiers. Au cours de la période considérée, elle a commencé à mettre en œuvre sa stratégie consistant à installer ses conseillers dans les locaux des forces locales de police. Début décembre, 74 conseillers étaient ainsi basés dans 27 postes de police du Sud-Soudan, et d'autres conseillers étaient basés dans huit postes de police dans les zones de transition, aidant activement leurs homologues à s'acquitter de leur tâche et assurant des

activités de formation sur place. Des conseillers de police de haut rang ont par ailleurs été détachés auprès des cadres de la police du Sud-Soudan chargés de la planification. La MINUS développe par ailleurs ses programmes de police communautaire, notamment dans les camps de transit pour personnes déplacées.

38. La Mission a également intensifié ses rapports avec le Service de police du Nord-Soudan. En décembre, la MINUS, le PNUD et le Service de police ont signé une lettre de collaboration permettant d'assurer la formation des forces de police. Le Ministère de l'intérieur du Gouvernement d'union nationale a également accepté de créer un Comité de perfectionnement chargé de coordonner la coopération avec la police des Nations Unies et les donateurs. Les besoins précis en matière de formation ainsi que les demandes formulées aux donateurs peuvent désormais être examinés dans le cadre de ce comité, et les Gouvernements norvégien et danois ont déjà offert une assistance. Comme indiqué dans le précédent rapport, d'autres donateurs sont vivement encouragés à se manifester et à aider la MINUS à mettre en œuvre cet aspect essentiel de son mandat.

Droits de l'homme

39. La MINUS a continué à suivre activement la situation des droits de l'homme pendant la période considérée. Des violations particulièrement importantes se sont produites lors des hostilités à Malakal, pendant lesquelles les Forces armées soudanaises, les groupes armés alliés, de même que l'Armée populaire de libération du Soudan, n'ont pas fait de distinction entre combattants et non-combattants et se sont livrés à des actes de violence disproportionnés, dont de nombreux civils ont fait les frais. Pendant ce temps, la prolifération des armes, la persistance d'autres groupes armés, l'absence de commandement et de contrôle parmi les éléments armés et le mépris constant de la loi ont ajouté à l'insécurité qui continue à exposer les civils à des violences inutiles et imprévisibles.

40. Les déplacements de civils associés à l'exploitation du pétrole suscitent des préoccupations particulières. Selon une analyse de l'impact de la prospection pétrolière effectuée par la MINUS, les compagnies emploient des méthodes peu respectueuses de l'environnement. Des déchets dangereux sont régulièrement déversés dans des zones d'approvisionnement en eau des civils, tandis que les routes construites pour atteindre les installations pétrolières traversent des terres agricoles, détruisant les moyens de subsistance de la population locale. En même temps, les engagements pris dans le cadre de l'Accord de paix global concernant les consultations à mener et les dédommagements à verser en cas de confiscation de terres et de déplacements de civils ne sont pas respectés.

41. La MINUS a continué à appuyer la création des mécanismes relatifs aux droits de l'homme prévus dans l'Accord et a organisé un certain nombre d'ateliers pendant la période considérée. Dans le Sud-Soudan, la MINUS a fourni un soutien aux commissaires siégeant à la Commission des droits de l'homme pour le Sud-Soudan, aux fins notamment de l'élaboration d'une législation, d'un budget annuel et d'une planification stratégique appropriés. Les travaux ont été gênés par l'expulsion d'un membre en octobre.

État de droit

42. La MINUS a continué à appuyer les parties, les parlementaires et les représentants de la société civile s'employant à réformer la législation, notamment

grâce à l'organisation d'ateliers et de séminaires. À cet égard, la MINUS a facilité la tenue d'un séminaire sur la supervision parlementaire du secteur de la sécurité, en attendant le prochain débat sur un nouveau projet de loi relatif à la sécurité, et a fourni une assistance technique pour la rédaction du projet de loi relatif aux enfants de l'État de Khartoum. La Mission a également contribué par ses conseils à la rédaction du projet de loi sur les services pénitentiaires pour le Sud-Soudan. Le PNUD a continué à appuyer le renforcement des capacités de diverses professions juridiques, notamment des parajuristes, avocats, policiers, procureurs et juges, ainsi que du personnel des établissements pénitentiaires.

43. En réponse à une demande formulée par la Mission, les Gouvernements du Ghana et du Kenya ont proposé de former le personnel des établissements pénitentiaires du Sud-Soudan à Accra et à Nairobi, respectivement. En novembre, la Mission a commencé à mettre en place un Comité pour l'amélioration des prisons à Juba, chargé de donner des orientations générales aux responsables des prisons concernant la réforme en cours au Sud-Soudan. En collaboration avec le Gouvernement du Sud-Soudan, la Mission a entrepris de recenser tout le personnel des services pénitentiaires du Sud-Soudan et de le former aux normes minimales pour le traitement des prisonniers et à la gestion des établissements pénitentiaires.

Information

44. La radio de la MINUS (Miraya/Mirror FM) touche de plus en plus d'auditeurs du sud. Des stations de répéteurs sont entrées en activité à Wau et Malakal. Miraya FM produit également des émissions sur l'Accord de paix global et sur l'Accord de paix pour le Darfour qui sont rediffusées par certaines stations locales du sud, du Kordofan méridional et, en coopération avec la Mission de l'Union africaine, du Darfour. La station de l'ONU fournit également des avis techniques à certaines stations radiophoniques du sud, dans le cadre de projets à impact rapide. Des plans sont en cours pour élargir le public touché grâce à des émissions sur ondes courtes et à un site Web avec possibilité d'écoute. Toutefois, malgré des réunions régulières avec le Gouvernement, la MINUS n'a toujours pas obtenu le droit d'émettre.

45. La MINUS continue à appuyer les activités d'information de la Mission de l'Union africaine, à qui elle prête du personnel, du matériel et une assistance pour la tenue à jour de son site Web, ainsi que du matériel pédagogique sur les avantages de l'Accord de paix pour le Darfour. Ce soutien sera renforcé avec le recrutement de personnel supplémentaire dans le cadre de l'ensemble limité de mesures. Dans le sud, les réunions d'information et les ateliers à l'intention des responsables locaux sur l'Accord de paix global se sont poursuivis, de même que la formation des membres de la police et de l'armée des Nations Unies à la diffusion d'informations sur l'Accord de paix global. Dans le nord, malgré des interactions positives avec certaines personnes et universités sur des questions relevant de l'Accord de paix global et du rôle de la MINUS dans le pays, on constate que tant les institutions que les particuliers ont du mal à accepter le message des Nations Unies.

Assistance humanitaire

46. Le plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour 2007 a été lancé à Genève le 14 décembre dernier. Il est axé sur la poursuite du soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, sur l'expansion des activités de relèvement et de développement, sur le renforcement des initiatives de réintégration des populations

de retour dans leur région d'origine et sur la poursuite de l'aide humanitaire. Le coût total de cette assistance est évalué à 1 milliard 260 millions de dollars pour ce qui est des activités humanitaires et à 560 millions de dollars pour les activités de relèvement et de développement. Par rapport à 2006, le nouveau plan de travail met davantage l'accent sur l'assistance aux fins de la reconstruction et du développement économique du Soudan.

47. En octobre dernier, les violences le long des routes à l'est de Juba, dans le Sud-Soudan, ont fortement entravé le travail des agents humanitaires. Les affrontements de Malakal, en novembre, ont provoqué le déplacement temporaire de 230 agents humanitaires non essentiels de l'ONU et d'ONG. Des déplacements de civils ont également eu lieu à Malakal et, même si de nombreuses personnes sont revenues, certaines demandent toujours de l'aide pour retourner vers le nord. Une fois signé le cessez-le-feu, les organismes humanitaires ont dû rapidement ramasser les cadavres, distribuer de l'eau et du chlore et réapprovisionner les hôpitaux en médicaments et fournitures.

48. Au Darfour (voir S/2006/1041), l'aide humanitaire est considérablement entravée et les agents sont de plus en plus souvent ciblés. En raison des affrontements permanents, le personnel humanitaire doit souvent être temporairement déplacé, au détriment des capacités opérationnelles des organisations et de leur accès aux populations. Toutefois, les taux de mortalité diminuent au Darfour pour la deuxième année consécutive et les taux de malnutrition n'ont pas augmenté.

Protection des civils

49. Comme indiqué ci-dessus, l'insécurité généralisée continue de gêner la protection de la population civile. Pendant les combats qui ont eu lieu à Malakal en novembre dernier, le personnel de la MINUS a cherché à recenser et à communiquer les besoins d'urgence de la population civile et à compter les blessés et à évaluer les dégâts. Ailleurs, pendant la période considérée, la tension a monté entre les communautés ethniques et tribales, mettant en danger les populations civiles hors de portée de l'assistance humanitaire. Le personnel chargé de la protection a lancé des alertes précoces et diffusé des analyses de la situation tout en constituant des groupes de travail sur la protection conjointement avec d'autres organismes et des ONG.

50. Des enfants continuent à être enrôlés dans les groupes et forces armés. Les équipes de terrain de l'ONU ont identifié des dizaines d'enfants soldats dans les rangs des forces de défense de Pibor, dans l'État de Jonglei, et du Sud-Soudan, dans l'État du Haut-Nil. À Pibor, l'accent a été mis sur la sensibilisation à ce problème des parties prenantes dans les zones touchées. Le personnel chargé de la protection des enfants a facilité la démobilisation des enfants à Wau et se tient prêt à intervenir pour appuyer la démobilisation des enfants à Bentiu. Pendant ce temps, malgré l'assurance donnée à l'ancien Coordonnateur des secours d'urgence de l'ONU qu'elle relâcherait le nombre considérable de femmes et d'enfants qui figurent dans ses rangs, l'Armée de résistance du Seigneur n'a donné aucun signe concret en ce sens. Le travail a été gêné par l'expulsion d'un de ses membres en octobre dernier.

51. La situation au Darfour contribue à détourner des ressources précieuses des problèmes chroniques qui frappent le Sud-Soudan et les zones de transition. Au Darfour, des invitations à protéger la population ont été mal reçues par les autorités locales, et le dialogue a pris mauvaise tournure, comme en témoigne l'expulsion du Conseil norvégien des réfugiés. Alors que les ONG réduisaient leurs activités de

protection, les groupes de travail conjoints de l'ONU sur la protection essayaient de continuer à diffuser des informations véridiques et à identifier d'autres possibilités d'acheminement de l'assistance.

Retour des personnes déplacées

52. Le début de la saison sèche, en novembre dernier, a coïncidé avec l'ouverture de la campagne 2006/07 des retours. Fait sans précédent, le Gouvernement d'unité nationale, le Gouvernement du Sud-Soudan, la MINUS et l'équipe de pays de l'ONU sont convenus d'un plan unique conjoint pour le retour organisé de quelque 200 000 personnes déplacées. Les trois parties envisagent le retour au Sud-Soudan et dans l'État du Nil Bleu, d'ici à décembre 2007, de 150 000 personnes en provenance de Khartoum et d'autres États du nord et de 48 000 autres de provenances diverses. En gage du sérieux de leur engagement, le Gouvernement de l'unité nationale et le Gouvernement du Sud-Soudan contribuent ensemble à hauteur de 51 millions de dollars au financement de l'opération, dont 24 millions ont déjà été alloués par le Gouvernement du Sud-Soudan. Cette opération est considérée par toutes les parties comme un progrès considérable.

53. Dans la région de Khartoum, les Nations Unies continuent à suivre la situation des personnes déplacées grâce à des mécanismes communautaires, à des évaluations spécifiques et au dialogue avec les autorités compétentes. Au Darfour, avec l'approche de la saison sèche, les autorités locales ont commencé à faire pression sur l'ONU pour que les retours commencent. Cette année, la situation au Darfour rend ces retours encore moins souhaitables qu'en 2006. Toutefois, l'ONU continue à dialoguer avec le Gouvernement et a accepté d'évaluer conjointement avec lui la situation dans les régions où des retours seraient possibles, conformément aux politiques en vigueur.

Activités antimines

54. Les mines et engins non explosés représentent toujours une menace considérable pour la population, et ce, dans de nombreuses régions du Soudan, de même que pour le personnel des Nations Unies et des ONG travaillant sur le terrain. Bien que passablement gênées par les pluies au début de la période considérée, les équipes de la MINUS chargées des opérations antimines ne cessent de progresser. Ainsi, plus de 9,5 millions de mètres carrés considérés comme dangereux ont été déminés, tandis que quelque 2 500 mines antipersonnel, 1 000 mines antichars et 500 000 engins non explosés et munitions pour armes légères ont été éliminés. La MINUS et l'UNICEF ont sensibilisé plus de 950 000 personnes aux risques posés par les mines. La MINUS a organisé des réunions d'information sur la sécurité à l'intention de plus de 6 200 membres du personnel des missions, des organismes et des ONG et a formé plus de 200 formateurs dans ce domaine.

55. Les équipes antimines de la MINUS ont continué à travailler sur les routes et dans les communautés considérées comme prioritaires dans les montagnes de Nouba et dans les régions de Juba, Rumbek, Wau, Yei, Malakal, Ed Damazin et Kassala ainsi qu'au Darfour. Pour la première fois, une équipe des Nations Unies a pu vérifier la situation sur les routes de la région de Hameshkoreib au Est-Soudan après le retrait de l'Armée de libération du peuple soudanais et identifier plusieurs zones dangereuses. Les cinq contingents de la MINUS chargés du déminage, fournis par le Bangladesh, le Cambodge, l'Égypte, le Kenya et le Pakistan, ont commencé à travailler.

Le déminage, condition préalable indispensable pour mener d'autres activités de développement au Soudan, exige un soutien continu de la communauté internationale.

Relèvement économique et reconstruction

56. Le relèvement économique et la reconstruction vont jouer un rôle critique au Sud-Soudan et dans les zones de transition. L'ONU a renforcé son programme à l'appui des organismes gouvernementaux de contrepartie et des acteurs locaux, notamment par le biais du Fonds d'affectation multidonateurs pour le Sud-Soudan. Ce fonds a approuvé des projets d'une valeur de 235,3 millions de dollars concernant le renforcement des capacités du Gouvernement, la réforme judiciaire, les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le développement des infrastructures, l'élevage et les recensements. Des projets sont aussi prévus à l'appui des États, de l'agriculture, de l'état de droit, du VIH/sida et du secteur privé. Bien que les progrès accomplis dans les zones de transition ne soient pas aussi spectaculaires, la Banque mondiale fait savoir que plus de 40 % des fonds alloués à des projets par le Fonds d'affectation multidonateurs-National sont destinés à ces régions (soit 38 millions sur 90 millions de dollars au total). Des programmes spécifiques axés sur le renforcement des capacités et sur les services sociaux de base au Sud-Kordofan et dans l'État du Nil Bleu sont en cours d'élaboration.

57. Malgré la lenteur avec laquelle les crédits annoncés ont été effectivement alloués par le Fonds fiduciaire multidonateurs, les activités menées au Sud-Soudan et d'autres améliorations liées à la paix constituent néanmoins une raison d'espérer. Ces progrès incluent l'expansion des marchés et du commerce, accompagnée d'une réduction sensible du coût des produits de base sur les principaux marchés, comme à Juba. L'ouverture des routes a contribué à accroître la mobilité de la population et de l'investissement dans le secteur privé au Sud-Soudan. Il y a également eu des progrès sensibles en ce qui concerne l'établissement de fonctions et d'organes gouvernementaux clefs, même si les fonctions relatives au versement des salaires, aux achats et à la trésorerie ne sont pas encore pleinement opérationnelles. La diffusion progressive de la nouvelle monnaie nationale en 2007, qui débutera dans le sud, facilitera elle aussi le développement du secteur privé. Dans l'ensemble, les indicateurs économiques relatifs à la croissance, à l'inflation et à l'investissement étranger direct demeurent favorables.

58. À la suite de la signature de l'Accord de paix pour l'Est-Soudan, le plan de travail de l'ONU et de ses partenaires pour 2007 met l'accent sur le relèvement et le développement des États de l'est et sur l'alignement avec les priorités énoncées dans l'Accord de paix en question et dans le plan quinquennal du Gouvernement. La mission d'évaluation conjointe au Darfour a été interrompue en raison de l'insécurité qui prévaut dans cette région. La mission d'évaluation poursuivra et achèvera son travail lorsque les conditions le permettront.

Parité hommes-femmes

59. En vue des prochaines élections qui auront lieu en 2008-2009, le Groupe de l'égalité hommes-femmes a commencé à évaluer les besoins en matière d'appui technique des futures candidates des différents partis politiques du nord et du sud. Dans le Sud-Soudan, la MINUS plaide pour le respect du quota de 25 % de femmes stipulé dans la Constitution provisoire. Le Groupe de l'égalité renforce par ailleurs

le dialogue et la coopération avec le Bureau de l'égalité hommes-femmes de la mission de l'Union africaine. Au Darfour, la MINUS continue à plaider en faveur de mécanismes efficaces pour prévenir et punir la violence à l'égard des femmes. Des activités de formation destinées au personnel de la Mission et aux partenaires nationaux ont été entreprises, notamment auprès des membres de la police du Gouvernement du Sud-Soudan. Le Groupe a également organisé des activités à l'occasion du sixième anniversaire de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000).

VII/sida

60. Le Groupe du VIH/sida a continué à former des éducateurs de leurs pairs en matière de VIH/sida, portant leur nombre à 154 et a sensibilisé 2 000 agents de maintien de la paix. Des services confidentiels de conseil et de dépistage ont été offerts à 70 membres de la Mission. Par l'intermédiaire de ses six comités régionaux sur le VIH, le Groupe a contribué en 2006 à sensibiliser 61 690 militaires, policiers ou simples citoyens. La MINUS a également organisé des ateliers à l'occasion de la Journée mondiale du sida dans l'ensemble de la zone d'opération.

Conduite et discipline

61. Pendant la période considérée, 29 nouveaux cas d'agissements répréhensibles ont été signalés à l'Équipe déontologie et discipline, dont deux ont été considérés comme des fautes graves et soumis au Bureau des services de contrôle interne pour enquête. Il convient d'éviter tout retard dans la communication des conclusions des enquêtes menées par ces services si l'on veut renforcer la confiance et éviter l'impunité des fautifs. L'Équipe déontologie et discipline a poursuivi ses activités visant à garantir que tout le personnel de la Mission se conforme au Code de conduite des Nations Unies pour le Soudan. Le personnel civil ainsi que les personnels de la Mission et de la police récemment déployés ont bénéficié de réunions d'information sur les normes de conduite des Nations Unies et sur la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles. La MINUS, les organismes des Nations Unies et les ONG internationales ont entamé une évaluation conjointe des impressions des communautés du sud et des facteurs de risque de conduite répréhensible.

62. À la fin de la période considérée, des allégations d'exploitation et de violence sexuelles ont été portées contre le personnel de la MINUS en poste à Juba. Je souhaite déclarer haut et fort que je ne tolérerai pas ce comportement au sein des Nations Unies. La politique de tolérance zéro, autrement dit de complaisance zéro et d'impunité zéro, sera appliquée de la manière la plus stricte. Je m'engage à ce que toutes les allégations fassent l'objet d'enquêtes systématiques de la part des mécanismes pertinents des Nations Unies, en collaboration avec les autorités locales et d'autres partenaires, y compris les pays fournisseurs de contingents, afin que ce type de comportement soit éradiqué partout où il s'est manifesté. Le cas échéant, des mesures disciplinaires sévères seront prises. À cet égard, j'invite tous les partenaires des opérations de maintien de la paix, y compris les membres de la presse, à fournir toute information qu'ils pourraient avoir en leur possession et qui pourrait nous aider à régler ce problème.

Personnel civil

63. La MINUS continue à rencontrer de sérieuses difficultés pour recruter, sur le plan international ou national, et retenir du personnel qualifié. La Mission a organisé, avec l'assistance des équipes de recrutement du Département des opérations de maintien de la paix, des campagnes énergiques de recrutement de personnel international et national ainsi que de personnel temporairement détaché d'autres missions. De ce fait, les effectifs de personnel civil ont atteint 827 fonctionnaires recrutés sur le plan international (sur un total de 1 139 postes), 2 229 fonctionnaires recrutés sur le plan national (sur un total de 3 342 postes) et 177 Volontaires des Nations Unies (sur un total de 231 postes).

V. Difficultés rencontrées par la Mission pour s'acquitter de son mandat

64. La MINUS est encore confrontée à de formidables défis pour s'acquitter de son mandat et de ses tâches quotidiennes. Dès sa création, la Mission a dû travailler dans une atmosphère d'opposition, de la part de certaines forces politiques, au mandat multidimensionnel qui lui avait été confié par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1590 (2005). L'attitude générale du Gouvernement à l'égard de la Mission s'est considérablement durcie ces derniers mois, marqués par des joutes politiques sur le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix au Darfour. La MINUS, régulièrement confrontée à des obstacles bureaucratiques de la part des autorités, doit faire face à un nombre alarmant de crises et d'évacuations forcées de ses bureaux du Darfour et du Sud-Soudan, à une menace terroriste latente et à de multiples problèmes logistiques dus en partie à l'environnement difficile dans lequel elle travaille, ainsi qu'aux demandes pressantes de ceux qui voudraient lui voir jouer un rôle plus important au Darfour.

65. Le 22 octobre dernier, le Gouvernement a fait savoir à mon prédécesseur qu'il avait décidé de « mettre fin » à la mission de mon Représentant spécial Jan Pronk, auquel il a demandé de quitter le Soudan dans les 72 heures. Les Nations Unies ont vivement protesté contre cette décision et fait valoir très clairement que seul le Secrétaire général pouvait décider de la durée du mandat de ses représentants spéciaux. Cet épisode regrettable fait ressortir la nécessité impérieuse de résoudre les problèmes par le dialogue et la consultation. Jan Pronk est toutefois retourné au Soudan pour une brève visite d'adieu avant l'expiration de son contrat à la fin de l'année.

66. D'autres préoccupations se sont fait jour concernant le respect de la lettre et de l'esprit de l'accord sur les relations entre la Mission et les autorités soudanaises. Ainsi, le 26 septembre, deux fonctionnaires, qui suivaient les manifestations organisées à l'Université de Khartoum, ont été arrêtés et menacés par du personnel de sécurité non identifié qui a confisqué du matériel appartenant aux Nations Unies. Ils ont par la suite été déclarés *persona non grata* et contraints de quitter le Soudan. Je lance un appel à ce sujet au Gouvernement d'unité nationale pour qu'il autorise ces deux fonctionnaires à revenir dans un esprit de bonne foi et de bonne entente.

67. Pendant ce temps, les restrictions incessantes mises à la liberté de mouvement ont entravé l'action de la MINUS dans certains secteurs de sa zone d'opérations au sud de Khartoum, et d'autres organismes des Nations Unies et d'ONG partenaires au

Darfour qui ne pouvaient intervenir sans autorisations de déplacement délivrées par les autorités.

68. En même temps, les délais de dédouanement de son matériel sont toujours une source de graves difficultés pour la Mission dont la composante militaire s'est trouvée à plusieurs reprises privée des rations alimentaires et des moyens de communication indispensables. Malgré tous les entretiens que la mission a eus avec le Gouvernement à ce sujet, aucune solution durable n'a encore été trouvée.

69. Dans le contexte de l'intense attention portée par la communauté internationale au Darfour, ainsi que des défis auxquels elle doit faire face, chaque jour, sur le terrain, la Mission a bien du mal parfois à aider les parties à l'Accord de paix global à s'acquitter de leurs engagements considérables. Du fait même de la très grande superficie du pays, comme de l'absence d'infrastructures de transport et de communication, les mécanismes d'appui de l'ONU sont à la limite de leurs capacités, et certaines fonctions doivent être décentralisées de Khartoum vers les régions. À cet effet, j'ai déjà nommé un haut responsable qui sera chargé de coordonner toutes les activités de la Mission au Sud-Soudan et de représenter le chef de la Mission lors des contacts quotidiens avec le Gouvernement du Sud-Soudan. Les incidences financières de cette décentralisation, qui se traduira par une délégation plus importante de pouvoirs sur le terrain, seront dans un premier temps imputées sur les ressources existantes. Toute modification future qui aura un impact sur les structures d'administration et d'appui sera prise en compte dans mes prochains rapports et les prochaines propositions de budget.

VI. Incidences financières

70. Par sa résolution 60/122 B, l'Assemblée générale a alloué à la MINUS un crédit de 1 079 534 000 dollars, soit 89 961 200 dollars par mois, pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de prolonger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2007, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 2007 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

71. Au 31 octobre 2006, la part non réglée des contributions au compte spécial de la MINUS mises en recouvrement s'élevait à 524 millions de dollars. À cette date, la part non réglée du montant total des contributions mises en recouvrement pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 541 800 000 dollars des États-Unis.

72. Le remboursement du coût du matériel des troupes et contingents a été effectué, pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2006, conformément au calendrier prévu.

VII. Observations

73. Si les parties ont accompli des progrès importants dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, il leur reste encore beaucoup à faire pour établir une démocratie ouverte et constitutionnelle, suscitant l'adhésion des électeurs du Sud-Soudan. En ce deuxième anniversaire de l'Accord de paix global, je m'inquiète de ce que « l'esprit de Naivasha », qui avait conduit à la conclusion de cet accord

historique, semble s'être dissipé, notamment ces derniers mois, le consensus engendré par l'accord ayant cédé le pas à la méfiance et à l'incertitude.

74. La récente crise survenue à Malakal nous rappelle que l'Accord de paix global, résultat de difficiles négociations, n'est pas encore stable ni autonome, mais a besoin d'encouragements constants. La méfiance entre les parties demeure un sérieux obstacle, les auteurs de troubles potentiels sont loin d'avoir été éliminés et la guerre au Darfour a détourné l'attention de la communauté internationale de la mise en œuvre de l'Accord global. Vu les tensions croissantes qui se font jour dans la région, la paix au Sud-Soudan mérite une attention renouvelée et soutenue. L'année prochaine devrait être une année de soutien accru à l'Accord de paix global, pour protéger les acquis et donner au Soudan une base stable sur laquelle fonder son avenir. Je m'engage personnellement à faire tout mon possible pour atteindre ce but.

75. À cet égard, il existe un ensemble critique de problèmes de sécurité qu'il convient de résoudre si l'on veut que la paix perdure en 2007. Avant le 9 juillet, les Forces armées soudanaises doivent achever leur redéploiement au nord de la frontière du 1^{er} janvier 1956. Tandis que le redéploiement de l'Armée de libération du peuple soudanais dépend de la formation d'unités mixtes intégrées, le calendrier fixé dans l'Accord de paix global est déjà dépassé. Les parties doivent absolument résoudre ce problème et respecter leurs engagements en matière de redéploiement. Or les objectifs dans ce domaine ne s'appliquent pas seulement aux forces régulières, mais aussi aux autres groupes armés alignés sur les parties.

76. La violence qui a éclaté à Malakal ne témoigne pas seulement de l'urgente nécessité d'intégrer les autres groupes armés, mais montre que les unités mixtes intégrées ne fonctionnent pas encore comme fondement d'une future armée nationale et ne sont pas encore en mesure de garantir la sécurité et la stabilité. Il importe, en particulier, d'assurer la sécurité autour des zones sensibles, notamment des installations pétrolières. Malheureusement, la gestion de la sécurité des zones stratégiques reste pour toutes les parties un problème majeur. Le risque est grand que ce qui est arrivé à Malakal se répète dans d'autres régions du Sud-Soudan.

77. Les deux parties doivent cesser d'utiliser les milices pour se battre par procuration et faire de l'intégration des autres groupes armés une priorité absolue. En s'appuyant sur l'engagement pris lors de la visite du Président Al-Bashir à Djouba, en novembre 2006, en faveur d'une solution conjointe, les parties devraient établir les comités ad hoc chargés de l'insertion et de la réintégration stipulés dans l'Accord de paix global et travailler sérieusement, par l'intermédiaire du Comité de collaboration des autres groupes armés et du Conseil national pour la coordination des activités de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), à l'intégration ou à la démobilisation de toutes les milices armées. Comme noté au paragraphe 33 ci-dessus, l'appui international aux mécanismes de DDR continuera à jouer un rôle critique dans la réalisation des engagements pris.

78. Il est tout aussi urgent de s'entendre sur une doctrine et sur un programme pédagogique communs pour les unités mixtes intégrées. Lorsque les Forces armées soudanaises quitteront le Sud-Soudan, l'aptitude des unités mixtes intégrées à assurer la sécurité sera absolument déterminante. Si les unités ne sont pas bien intégrées, formées et contrôlées, elles risquent de devenir une partie du problème plutôt que sa solution. Le Conseil de défense commune a déjà demandé l'aide de la communauté internationale pour développer ces unités. L'Accord de paix global stipule également que les parties s'adresseront à la communauté internationale pour

obtenir un soutien technique, matériel et financier à l'appui de la formation des unités mixtes intégrées. J'invite, pour ma part, les États Membres disposant d'une expérience en matière de réforme du secteur de la sécurité à détacher d'urgence des experts qui aideront la Mission dans ce domaine en travaillant avec le Conseil de défense conjoint à l'élaboration d'un programme d'assistance intégré.

79. J'invite instamment les parties à commencer à démarquer la frontière du 1^{er} janvier 1956 et à s'entendre sur le statut d'Abyei. Il faut bien comprendre que, si la question de la frontière n'est pas résolue dans les meilleurs délais, il pourrait être difficile de vérifier que le redéploiement est achevé en juillet 2007. La communauté internationale devra, le cas échéant, fournir un appui financier et technique au comité technique ad hoc pour la frontière.

80. L'engagement pris par les deux parties de créer des services de police professionnels et responsables dans le cadre de l'Accord de paix global est un signe vraiment encourageant. Le Comité pour le perfectionnement de la police au Sud-Soudan et son homologue récemment mis en place dans le nord sont des instances importantes qui rassemblent des experts du Soudan, des Nations Unies, des ONG et des pays donateurs. J'encourage ces comités à identifier rapidement les besoins pédagogiques et logistiques et prie instamment les donateurs de maintenir des contacts étroits avec eux de façon que leur assistance soit coordonnée et ciblée.

81. Certaines des institutions appelées à jouer un rôle central dans l'application de l'Accord de paix global ne sont pas aussi efficaces qu'elles devraient l'être. L'une de ces institutions est la Commission du bilan et de l'évaluation, qui exerce une fonction de supervision critique sur l'Accord de paix global et qui est chargée d'aider les parties à respecter leur engagement de « rendre l'unité attrayante ». De la même façon, la Commission politique du cessez-le-feu doit fonctionner de manière plus efficace et les parties devraient profiter de l'examen prévu de ces activités pour revitaliser cet important forum en 2007. Chacun s'accorde à reconnaître que la Mission ne fait pas suffisamment entendre sa voix au sein de la Commission du bilan et de l'évaluation et j'ai bien l'intention d'y remédier. Il en va de même de la communauté internationale au sens large, notamment des pays qui s'intéressent au processus de paix et de développement du Soudan, qui devraient être plus actifs dans ces deux commissions, comme dans d'autres instances.

82. Malgré les désaccords rendus publics lors de la célébration du deuxième anniversaire de l'Accord de paix global, il semble qu'il existe depuis quelques semaines un partenariat beaucoup plus sérieux entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) qui a permis de progresser sur des dossiers importants, comme la Commission nationale du pétrole. Je m'inquiète, toutefois, de ce que les parties semblent encore hésiter à s'attaquer aux problèmes difficiles dans le cadre des institutions prévues dans l'Accord, préférant recourir à des entretiens informels. Pour que l'Accord de paix global prenne vraiment racine, l'accent doit être mis avec une énergie renouvelée sur la transparence du processus de décision et sur la capacité de toutes les parties à participer au processus politique. Le soutien des donateurs au renforcement des capacités des partis politiques et des institutions parlementaires demeurera à cet égard essentiel.

83. Il est temps d'entamer le processus qui garantira des élections libres et équitables en 2008 ou 2009. La promulgation de la législation électorale et l'établissement de la Commission électorale devraient être acquis depuis longtemps.

J'espère que les parties procéderont rapidement à la constitution de la commission, qui aura alors besoin du soutien politique, financier et technique des donateurs pour préparer les élections.

84. Deux ans après la signature de l'Accord de paix global, il est particulièrement important de donner au peuple soudanais des preuves tangibles des avantages que procure la paix. Dans sa résolution 1590 (2005), le Conseil de sécurité souhaitait vivement « l'exécution rapide d'un programme d'aide à la reconstruction et au développement économique du Soudan ». Dans la pratique, les progrès ont été plus longs que prévu, notamment au Sud-Soudan. Je me félicite des débats en cours avec le Gouvernement du Sud-Soudan et d'autres parties prenantes pour établir un « deuxième volet » pour le Fonds d'affectation multidonateurs-Sud-Soudan, qui serait administré par les Nations Unies et qui mettrait l'accent sur l'exécution rapide dans les domaines les plus urgents. En même temps, l'exploitation des ressources du Sud-Soudan doit se dérouler de manière responsable, de sorte que l'accélération du développement économique conduise véritablement à la paix pour la population en général.

85. Les préoccupations suscitées au niveau international par la situation au Darfour ces deux dernières années ont, et cela est bien compréhensible, détourné l'attention, mais aussi les ressources humaines et financières, de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. À cet égard, la situation au Darfour n'est pas seulement une tragédie en soi, mais elle trahit l'objectif central de l'Accord de paix global, qui est de rendre l'unité du Soudan attrayante pour les électeurs du Sud-Soudan. La résolution rapide et pacifique du conflit au Darfour contribuerait dans une très large mesure à restaurer la confiance entre les parties à l'Accord. Inversement, plus le conflit traîne en longueur, plus il sera difficile de persuader les habitants du Sud-Soudan qu'il est dans leur intérêt de vivre dans un Soudan unifié.

86. Il est indispensable également de garder présent à l'esprit que l'Accord de paix global est le fondement de tous les accords signés par la suite, notamment de l'Accord de paix pour le Darfour. Cet accord complexe doit donc bénéficier d'un appui international soutenu. Je suis convaincu que 2007 sera une année de soutien et d'engagement renouvelés à l'Accord de paix global. Je suis en outre pleinement d'accord avec l'IGAD qui a récemment annoncé qu'en tant que médiatrice de l'Accord de paix global, elle prévoyait de convoquer une grande réunion pour évaluer la mise en œuvre de l'Accord en juillet 2007.

87. Tout en réclamant des moyens supplémentaires à l'appui de l'Accord de paix global, je demande aux deux parties de continuer à appuyer pleinement les Nations Unies qui s'efforcent de les aider à mettre en œuvre leur accord. Alors que je viens juste de prendre mes fonctions de Secrétaire général, je souhaite assurer les deux parties que l'Organisation demeurera un arbitre impartial, déterminé à apporter la paix et le développement à tout le peuple soudanais. En retour, je demande aux deux parties d'être raisonnables, de dialoguer en faisant preuve de compréhension mutuelle et de s'engager à aider les Nations Unies à s'acquitter du rôle qui leur a été confié.

88. En conclusion, je souhaite remercier tout le personnel des Nations Unies au Soudan de ses efforts inlassables en faveur de l'Accord de paix global et de la résolution du conflit qui déchire le Darfour. Grâce à son dévouement, les Nations Unies sont prêtes à continuer à aider le peuple et les autorités du Soudan à mettre en œuvre leurs accords historiques.

Annexe

Composante militaire et policière au 31 décembre 2006

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Afrique du Sud			1	0			1	0		
Allemagne	31		4	0			35	0	5	0
Argentine									11	0
Australie	5	1	5	4					8	2
Bangladesh	22	0	29	0	1 499	0	1 550	0	18	1
Belgique	5	0					5	0		
Bénin	7	0					7	0		
Bolivie	15	0					15	0		
Bosnie-Herzégovine									1	1
Botswana	5	0					5	0		
Brésil	14	0					14	0	3	0
Burkina Faso	7	0					7	0		
Cambodge	15	0	1	0	135	0	151	0		
Canada	14	1	6	1			20	2	2	0
Chine	14	0	11	0	428	7	453	7	7	2
Croatie			5	0			5	0		
Danemark	10	0	6	0			16	0	2	0
Égypte	18	0	22	0	781	15	821	15	2	0
El Salvador	5	0					5	0	4	1
Équateur	20	0					20	0		
États-Unis d'Amérique									7	2
Fédération de Russie	15	0	3	0	120	0	138	0	11	0
Fidji	8	0					8	0	4	3
Finlande			2	0			2	0	2	0
Gabon	6	0					6	0		
Gambie										4
Ghana			3	0			3	0	35	6
Grèce	4	0	2	0			6	0		
Guatemala	8	0					8	0		
Guinée	14	0					14	0		
Inde	21		26	0	2 576	4	2 623	4	26	2
Indonésie	13						13	0		
Jamaïque									3	2
Jordanie	12		7	0			19	0	21	0
Kenya	5	1	11	0	780	32	796	33	18	2
Kirghizistan	6	3					6	3	1	0
Malaisie	8	0	3	0			11	0	10	0
Malawi	6	0	1	0			7	0		
Mali	14	0					14	0		
Moldova	2	0					2	0		

Pays	Composante militaire								Police civile	
	Observateurs		Officiers		Troupes		Total partiel			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mongolie	2	0					2	0		
Mozambique	2	0					2	0		
Namibie	9	0					9	0	1	0
Népal	8	2	5	0			13	2	49	1
Nigéria	13	0	5	1			18	1	50	3
Norvège	17	0	9	0			26	0	4	0
Nouvelle-Zélande	2	0	1	0			3	0		
Ouganda	9	0					9	0	17	2
Pakistan	23	0	20	0	1 538	0	1 581	0	42	0
Paraguay	6	0					6	0		
Pays-Bas	7	0	2	0			9	0	6	0
Pérou	12						12	0		
Philippines	6	0					6	0	56	0
Pologne	2	0					2	0		
République de Corée	7	0					7	0		
République-Unie de Tanzanie	9	0	2	0			11	0	2	0
Roumanie	12	0					12	0		
Royaume-Uni			3	0			3	0		
Rwanda	15	0	7	0	254	0	276	0	24	0
Samoa									17	0
Sri Lanka							0	0	13	1
Suède	3		2	0			5	0	9	1
Thaïlande	14	1					14	1		
Turquie			4	0			4	0	28	0
Ukraine	8	0					8	0	21	1
Uruguay									2	0
Vanuatu									6	0
Yémen	16	0					16	0	3	0
Zambie	15	2	7	0	303	39	325	41	21	0
Zimbabwe	13	2	2	0			15	2	25	8
Total par sexe	579	13	217	6	8 414	97	9 200	111	597	45
Total général	592		223		8 511		9 311		641	

